



Online parking solution for private property



6 May 2009

PV de stationnement

> en Angleterre, l'intervention de la Police n'est plus nécessaire !

Une voiture mal garée vous gêne ? Plutôt que d'appeler les services de la police, les bons citoyens britanniques ont la possibilité de prendre une photo du véhicule en faute et de l'expédier à la société Flash Park. Laquelle enverra au contrevenant un avis de contravention par courrier !

Cauchemar ou mauvais scénario de film d'anticipation ? Pas du tout. La loi anglaise autorise toute société dûment constituée à émettre des procès-verbaux et à solliciter le paiement d'une amende. Conditions ? Que le propriétaire des lieux pose des panneaux indiquant clairement la sanction encourue pour le non respect des règles de stationnement.

Le droit anglais considère alors qu'en pénétrant sur une propriété privée, l'automobiliste se lie contractuellement au propriétaire des lieux : il est réputé avoir pris connaissance et accepté les termes du règlement affiché. Mieux encore, il est réputé se soumettre aux sanctions prévues par ce même règlement. Et donc, accepter de payer une éventuelle amende.

Flash Park fournit ainsi des panneaux fort explicites (format A3) à planter chez soi. Il suffit de créer un compte sur le site internet de cette société, de lui envoyer les clichés du véhicule en infraction et son conducteur recevra une amende !

Le plus beau : pour chaque montant d'amende encaissé, Flash Park reversera une commission de £10 au particulier qui aura dénoncé l'infraction. Sans que son nom apparaisse sur les documents.

Plus de renseignements sur FlashPark.co.uk